

## Newsletter #27 – 30 janvier 2015

### A l'attention des acteurs de la demande de logement social

*Cette newsletter est diffusée par l'équipe projet nationale en charge du déploiement de la réforme de la demande unique de logement social.*

#### BILAN 2014 DE L'ACTIVITE DU PORTAIL GRAND PUBLIC

---

L'activité du portail grand public du SNE – [www.demande-logement-social.gouv.fr](http://www.demande-logement-social.gouv.fr) – s'est établie en hausse constante tout au long de l'année 2014. En décembre, le site a ainsi été consulté par près de 90.000 visiteurs uniques (contre 22.000 en janvier et pour un total annuel de près de 800.000 visiteurs). Plus de 15.000 demandes ont ainsi été renouvelées en ligne sur le seul mois de décembre, soit près de 30% du total.

L'année 2015, commence sous les meilleurs auspices: sur les 3 premières semaines du mois de janvier la fréquentation et le taux d'usage sont en forte hausse.

#### BILAN 2014 DE L'ENREGISTREMENT DES ATTRIBUTIONS

---

Grâce à la mobilisation des différents acteurs qui n'a pas faibli en 2014, le déficit d'enregistrement des attributions dans le SNE a continué de se réduire pour s'établir autour de -1,5% pour l'année 2014, pour des chiffres arrêtés au 16 janvier 2015.

Ces résultats sont très positifs, malgré de désormais rares exceptions. Bien sur, les efforts devront être poursuivis en la matière en 2015 et le suivi rapproché sera maintenu via une coordination étroite entre la DHUP, le réseau des coordonnateurs régionaux en DREAL et les gestionnaires territoriaux.

Par ailleurs et pour rappel, des indicateurs plus qualitatifs (saisie des demandes sous 30 jours; saisie des attributions avec le numéro RPLS; etc.) font également l'objet d'un suivi particulier depuis le début de 2014.

#### CREATION DU GIP SNE ET DU COMITE D'ORIENTATION DU SNE

---

L'arrêté interministériel portant approbation de la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Système National d'enregistrement » (GIP SNE) et relatif aux modalités de financement de ses missions a été signé le 19 décembre et publié au journal officiel le 26 décembre derniers. Le GIP-SNE dispose désormais de la personnalité morale et sa mise en route opérationnelle a débuté.

Par ailleurs, le comité d'orientation du SNE – organe lui aussi créé par la loi ALUR – a également été créé: le décret 2014-1737 relatif à ce dernier a en effet été publié au journal officiel le 29 décembre 2014. Sa constitution et notamment la nomination de ses membres est en cours.

#### MODIFICATION DE L'URL DE L'APPLICATION SNE ET CREATION D'UNE NOUVELLE ADRESSE POUR L'ASSISTANCE NATIONALE

---

L'adresse de l'application SNE a récemment été modifiée afin de remplacer la terminologie « NUU » par « SNE » : [sne.application.developpement-durable.gouv.fr](http://sne.application.developpement-durable.gouv.fr) ou [sne.application.i2](http://sne.application.i2) (pour des connexions internes au ministère).

Il est à noter que les anciennes URL et adresse électronique resteront fonctionnelles pendant un certain temps avant d'être définitivement désactivées.: pensez donc à mettre à jour vos favoris.